

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 3 mai 2016

16-77

**Objet : Désignation de représentant de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois en tant que membre de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du SAGE Marne-Confluence**

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 3 mai 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

**PRESENTS :**

- |                             |                                       |                              |
|-----------------------------|---------------------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique          | - DALLEAU Isabelle                    | - LAFON Laurent              |
| - ADOMO Caroline            | - DE FONTAINE VIVE CURTAZ Marie-Laure | - LAMBERT Gérard             |
| - AMAR Sophie               | - DEGRASSAT Alain                     | - LE BIDEAU Dominique        |
| - AVOGNON ZONON Clémence    | - DOSNE Olivier                       | - LE GUILLOU Patrick         |
| - BARNOYER Thierry          | - FACCHINI Monique                    | - LEBEAU Pierre              |
| - BEGAT Jean-Philippe       | - FAUTRE Christian                    | - LOUVIGNÉ Robin             |
| - BENISTI Jacques Alain     | - FENASSE Delphine                    | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BERRIOS Sylvain           | - GAILHAC Benoît                      | - MARTIN Jacques J.P.        |
| - CAILLEREZ Adrien          | - GAILLARD René                       | - MARTINEAU Pascal           |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAUTRAIS Jean-Philippe              | - MEDINA Marc                |
| - CANALES Chantal           | - GAUVIN Brigitte                     | - OUDINET Michel             |
| - CAPITANIO Olivier         | - GICQUEL Hervé                       | - PANNETIER Gilles           |
| - CAPORAL Chrysis           | - GUIGNARD Jean-Jacques               | - PASTERNAK Jean-Jacques     |
| - CARREZ Gilles             | - HERBERT Delphine                    | - PETTENI Henri              |
| - CHABOT Sabine             | - HERBILLON Michel                    | - PIO Régis                  |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte   | - HOUDOT Florence                     | - RASETTI Christine          |
| - CHARBONNEL Michèle        | - JEANNE Laurent                      | - ROESH Germain              |
| - CHARDIN Sylvie            | - KARACA Sengul                       | - RYNINE Christine           |
| - CHAULIEU Stéphane         | - KENNEDY Marie                       | - SPILBAUER Jean-Pierre      |
| - CHETARD Catherine         | - LACHELACHE Nassim                   | - TOLLARD Virginie           |
| - CIPRIANO Philippe         |                                       | - VISCARDI Jacqueline        |

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie a donné pouvoir à Madame FENASSE Delphine
- Madame CARPENTIER Agnès a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ Adrien
- Monsieur BENSOUSSAN Eric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles
- Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur MEDINA Marc
- Madame PARRAIN Mary France a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Monsieur FAUTRE Christian
- Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline
- Monsieur VOGUET Jean-François a donné pouvoir à Madame AVOGNON ZONON Clémence
- Madame LIBERT-ALBANEL Charlotte a donné pouvoir à Monsieur LAFON Laurent
- Monsieur RISPAL Yoann a donné pouvoir à Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame HOUDOT Florence
- Monsieur CADEDDU Jean-Luc a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Monsieur BARNOYER Thierry
- Madame ROYER Christel a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Monsieur DUVAUDIER Michel a donné pouvoir à Monsieur JEANNE Laurent
- Madame TRICOCHÉ Annie a donné pouvoir à Monsieur RASETTI Christine
- Monsieur DELECROIX Pierre-Michel a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain
- Monsieur COCQ François a donné pouvoir à Madame CAPORAL Chrysis

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160503-16-77-DE  
Date de télétransmission : 11/05/2016  
Date de réception préfecture : 11/05/2016

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

- Monsieur CLODONG Nicolas
- Monsieur PINEL Vincent
- Monsieur GRESSIER Jean-Jacques
- Monsieur BEAUDOUIN Patrick
- Madame CROCHETON Florence
- Monsieur SEMO Igor
- Monsieur CAMBON Christian

**Soit 82 conseillers présents ou représentés,**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GICQUEL Hervé**

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160503-16-77-DE  
Date de télétransmission : 11/05/2016  
Date de réception préfecture : 11/05/2016

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

### SEANCE DU 03 MAI 2016

**OBJET** : Désignation de représentant de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois en tant que membre de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du SAGE Marne-Confluence

#### LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.5711-1, L. 5711-3, L. 5211-1 et suivants, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1 et suivants, L.2122-7, L.2121-33, et suivants,

VU le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'arrêté inter préfectoral n°2009/3641 du 14 septembre 2009 fixant le périmètre définitif du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence »,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne en date du 8 juin 2009 approuvant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence » et la composition de la Commission Locale de l'Eau,

VU l'arrêté n°2010/2772 du 20 janvier 2010 instituant la Commission Locale de l'Eau au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Marne Confluence » (S.A.G.E),

**CONSIDERANT** que les compétences de l'ancien EPCI la Communauté d'agglomération de la vallée de la Marne sont intégralement transférées à l'EPT T10 en vertu de l'article L5219-5 du CGCT,

**CONSIDERANT** que, lors du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de la vallée de la Marne en date du 8 juin 2009, le périmètre du Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux « Marne Confluence » et la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E) prévoyant un membre pour la Communauté d'Agglomération, ont été approuvés,

**CONSIDERANT** qu'à la suite des observations formulées par les collectivités et E.P.C.I, un arrêté inter préfectoral n°2009/3641 du 14 septembre 2009 a fixé définitivement le périmètre du S.A.G.E,

**CONSIDERANT** que l'arrêté n°2010/2772 du 20 janvier 2010 a institué la Commission Locale de l'Eau (C.L.E),

**CONSIDERANT** que les missions de la C.L.E sont l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du S.A.G.E,

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner un représentant de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois au sein de la C.L.E,

**CONSIDERANT** qu'en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations et aux présentations, à scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

**CONSIDERANT** qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit expressément le recours au scrutin secret, pour cette désignation,

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160503-16-77-DE  
Date de télétransmission : 11/05/2016  
Date de réception préfecture : 11/05/2016

**DELIBERE,**

Nombre de votants : 82  
Votre contre : 0  
Vote pour : 77  
Absentions : 5

**DECIDE** à l'unanimité de renoncer au scrutin secret et d'adopter à mains levées la désignation de son représentant au sein de la Commission Local de l'Eau du SAGE Marne-Confluence ;

Est candidat :

Monsieur Jean-Jacques PASTERNAK

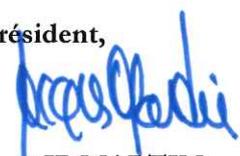
**DESIGNE**, en qualité de représentant titulaire de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence :

- Monsieur Jean-Jacques PASTERNAK.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

  
Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20160503-16-77-DE  
Date de télétransmission : 11/05/2016  
Date de réception préfecture : 11/05/2016